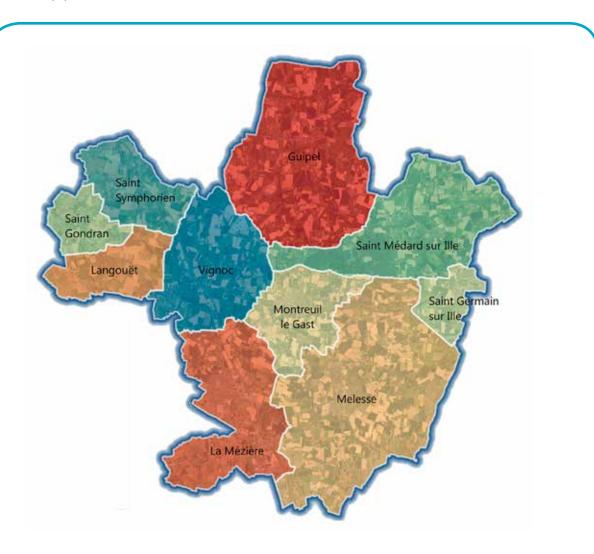




## Le Val d'Ille

La Communauté de communes du Val d'Ille s'est engagée dans une stratégie globale et volontariste de transition énergétique depuis 2008. Elle pourrait mettre en oeuvre aujourd'hui une forte démarche de développement de l'économie circulaire.



La communauté de communes du Val d'Ille appartient au Pays de Rennes. Son territoire est inclus dans le SCOT du Pays qui compte 64 communes, quatre petites Communautés de communes (CC) et la métropole de Rennes. Le Pays est doté d'un conseil de développement, le CODESPAR.

La population totale de 20 000 habitants est en croissance rapide. Le territoire est attractif pour l'implantation d'entreprises. La CC du Val d'Ille gère 10 zones d'activités commerciales ou artisanales et accueille plus de 450 établissements du secteur privé.

#### Le territoire

Ce territoire est limitrophe de l'agglomération de Rennes dans sa partie sud et distant d'une vingtaine de kilomètres dans sa partie nord. Il est traversé par un axe routier à 4 voies Rennes - Saint Malo très fréquenté, à proximité duquel se sont implantés des marchands de meubles (la route du meuble) et une zone d'activités (cap Malo) dont la clientèle s'étend bien au-delà du territoire. La communauté de communes créée en décembre 1993 fédère 10 communes.

Les plus peuplées, Melesse, la Mézière, communes périurbaines, se situent au sud, les moins peuplées, communes rurales, se situent au centre et au nord.
Les principes fondateurs de la communauté de communes (CC) sont : la solidarité entre communes, l'aménagement équilibré du territoire, l'égalité des chances pour tous.
Son slogan : « On gagne tous à partager ».

En 2013, son budget était de 11M€.

Le territoire de la communauté de communauté de communes du Val d'Ille est inclus dans le SCOT du pays de Rennes, qui compte 64 communes, quatre petites communautés de communes et la métropole de Rennes. Ce pays est doté d'un conseil de développement, le CODESPAR.

La population totale est de 20 000 habitants, en croissance rapide, du fait de la recherche de logements moins onéreux par les familles (croissance 1999–2006 de la population du Val d'Ille +15 %, croissance de la population de Rennes métropole sur la même période +6%). Le territoire est attractif aussi pour l'implantation d'entreprises.

La Communauté de communes du Val d'Ille gère dix zones d'activités commerciales ou artisanales. Elle accueillait 462 établissements du secteur

privé qui emploient 4 150 salariés. Les exploitations agricoles sont principalement en élevage laitier.

La proximité de la métropole rennaise induit d'importants flux pendulaires de trajets domicile-travail. 5 500 habitants du Val d'Ille se déplacent quotidiennement vers Rennes Métropole, 1100 habitants de Rennes métropole se déplacent vers le Val d'Ille pour venir travailler dans ses zones d'activités. Un habitant du Val d'Ille parcourt en moyenne chaque année 8 500 km, son budget de déplacement annuel est en moyenne de 2 700€.

#### La transition énergetique du Val d'Ille : une stratégie globale et volontariste

Dès 2008, après une démarche d'agenda 21 engagée par son prédécesseur (démarche non finalisée), le président de la communauté de communes d'alors, écologiste convaincu doté d'un fort leadership, engage la communauté de communes dans une démarche volontariste de transition énergétique. Elle se traduit par la signature de la « Convention des Maires » le 10 février 2009, par laquelle la CC s'engage à réduire ses émissions de CO<sub>3</sub> de plus de 20% d'ici 2020. La CC est élue parmi les territoires à énergie positive (TEPOS) sur la base d'un plan d'action visant l'autonomie énergétique du territoire, comprenant le développement d'une production d'énergies renouvelables et la réduction des consommations d'énergie.

S'il n'y a pas encore de Plan climat énergie territorial (PCET) formalisé, un programme d'actions vigoureux et tous azimuts, a été engagé, mené par des agents convaincus, dotés d'une relative autonomie et recrutés à cet effet. Cette stratégie couvre un ensemble large de politiques de la communauté de communes (économique, social, etc.).



### Production en énergie renouvelable

- Équipement des bâtiments publics de capteurs solaires, incitation à l'équipement des bâtiments privés notamment sur les zones d'activités (exemple : la plateforme logistique Biocoop).
- Projet de champ solaire de 13 hectares sur du foncier propriété de la CC.
- Production de chaleur boisénergie dans le cadre du programme européen Breizh bocage.
- Extension et exploitation des haies (prise en charge de l'élagage et de la transformation en plaquettes des branches), amorce d'une filière bois-énergie avec l'aide d'une association régionale (AILES) : chaudières bois pour la mairie de Langouet, plaquettes pour le réseau de chaleur de Guipel et pour le collège de la Mezière. Étude de chaleur biogaz par la méthanisation des déchets (2 méthaniseurs privés accueillent déjà les déchets verts de la CC).

L'éolien de grande taille n'est pas possible, car le territoire est placé dans un couloir aérien, mais les études se poursuivent pour des éoliennes de plus petite taille.

#### Économies d'énergie

- Lotissements sociaux et nouveaux bâtiments publics à énergie positive (exemple: le siège de la CC) grâce au Conseil en Énergie Partagée (CEP) pour les communes s'appuyant sur l'expertise de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du pays de Rennes. La conception de ces locaux est étudiée de façon à ce que son coût ne soit pas ou peu supérieur à celui d'un bâtiment classique.
- Plateforme d'aide à la rénovation pour les propriétaires privés (ouverture en septembre 2015) avec l'aide de l'expertise de l'ALEC.
- Mise en place de groupes d'habitants volontaires en test sur les économies d'énergies (programme régional de « boucles locales d'énergie »).
- Réseau de chaleur à Guipel.
- Aide à l'implantation d'agriculteurs bio en liaison avec

- « Prioriterre » (cinq sous le mandat 2008/2014, objectif de cinq sous le mandat actuel), appui au développement des circuits courts.
- Plan complet de déplacement communautaire favorisant les modes doux (pistes cyclables), avec l'acquisition, puis la location aux particuliers de 80 vélos électriques avec option d'achat (30€ par mois ou 250€ l'année, avec possibilité de prise en charge par l'employeur).
- Incitation au covoiturage (260 conducteurs en 2014) en liaison avec l'association « Covoiturage+ ». Cette association gère la plateforme de mise en relation *ehop-covoiturage.fr* et expérimente une plateforme solidaire. Cette plateforme facilite l'insertion professionnelle, favorise l'intermodalité (aménagement des parkings des gares), renforce les transports en commun et négocie avec les services du département, qui a la compétence pour améliorer la desserte du territoire par les lignes de bus.

### Extension des puits de carbone, préservation de la biodiversité

- Politique active de reconstitution des haies (+ 80km sur le mandat, 100 agriculteurs concernés sur 150 exploitations présentes).
- Densification des nouvelles zones d'activités prévue au cahier des charges ainsi que des lotissements.
- Gestion des espaces verts favorable aux économies d'énergie, aux puits de carbone et à la biodiversité : écopâturage (entretien des grands espaces par des animaux) gestion différenciée (limitation des opérations d'entretien) et fauchage tardif pour les accotements des routes.

Cette politique volontariste de transition énergétique irrigue les autres politiques intercommunales et constitue de ce point de vue un véritable projet de territoire.

### UN FONCTIONNEMENT INTERNE TRANSVERSAL

L'équipe d'ingénierie de l'intercommunalité est composée d'agents recrutés pour leur motivation en faveur du développement durable.

Au-delà des compétences propres à leur champ d'intervention, les agents sont recrutés aussi pour leur compréhension des enjeux du dévelopement durable. Concrètement, une chargée de mission expérimentée est en charge de la conduite du changement et travaille en binôme avec les chargés de mission spécialisés (environnement, économie, service technique, service social) sur les projets. Si le management général est assuré au quotidien par le directeur des services, tous les chargés de mission sont appelés à argumenter leurs dossiers devant le bureau hebdomadaire du conseil communautaire.

L'absence d'intermédiaire hiérarchique leur permet ainsi de mieux interagir avec les instances politiques et de s'inscrire pleinement dans la stratégie globale fixée. Toutefois, les recrutements nouveaux liés aux extensions réglementaires de périmètre (instruction des permis de construire, contrôle des assainissements individuels, ...) vont probablement remettre en cause cette organisation horizontale en râteau. Ce modèle d'organisation entre élus et agents tend donc à plafonner et devrait être modifié dans les prochains mois (mise en place de directions thématiques).



Ainsi une nouvelle mini-crèche est équipée d'un poêle à bois, le cahier des charges de la nouvelle zone d'activités comprend une obligation de densification, une incitation à l'autonomie énergétique et la recherche de boucles d'économie circulaire.

L'intercommunalité participe au financement de logements très sociaux à énergie positive. Elle accorde des subventions aux associations sous réserve qu'elles décrivent leur contribution à la réduction des gaz à effet de serre (GES). L'incitation à la reconstruction des haies sensibilise les agriculteurs à des pratiques plus écologiques.

Ces éléments traduisent une action vigoureuse planifiée (une analyse des émissions de GES du territoire est faite avec les méthodes de l'ADEME) et coordonnée de transition énergétique qui emportait l'unanimité du conseil communautaire et est unanimement reconnue dans les milieux d'experts. Elle est confortée par une organisation transversale de l'équipe de la CC.

## Une gouvernance intercommunale renouvelée

Les élections de 2014 ont abouti au départ du président élu en 2008 gui portait le projet. Quatre élus sur dix sont nouveaux au bureau de la CC. La dynamique communautaire est freinée du fait de circonstances nouvelles. Les préoccupations financières, la montée des votes pour le Front National entraınent une tentation de repli vers l'échelon communal de proximité et la satisfaction de besoins plus immédiats de la population. Les maires regardent la communauté de communes comme un financeur de leurs projets communaux et apparaissent alors moins enclins à des dynamiques collectives.

Le nouveau président de la CC, dans un contexte assez modifié suite aux dernières élections locales affirme toutefois la continuité du projet de territoire, en s'appuyant plus fortement sur la recherche de consensus. Cette posture peut aboutir à des délais de prise de décisions plus longs, voire à brouiller un peu le contenu de celles-ci. Habitués sous l'ancienne mandature à un portage politique fort et à une stratégie claire et très volontariste, les agents de la CC ressentent quelques difficultés à maintenir le rythme et l'intensité de la dynamique de transition énergétique sur l'ensemble du territoire de la CC.

D'autre part, certaines réalisations « phares », tel un projet de champ solaire, sont en suspens pour des questions juridiques et financières, ce qui peut fragiliser ou ralentir l'ensemble de la démarche.

Ainsi, le projet de « ferme solaire » qui vise à couvrir 7% des besoins énergétiques du territoire intercommunal, n'a pas encore vu le jour depuis quatre ans du fait de l'opposition du lobby agricole. Il a été bloqué à deux reprises par le préfet, pour des raisons de procédure. Il est donc souligné qu'après le bon démarrage du mandat 2008-2014, la réussite des engagements de transition énergétique requiert de redoubler d'efforts dans les investissements lourds.

C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles le vice-président en charge aujourd'hui de l'énergie se tourne vers le levier de l'épargne citoyenne. La CC est en effet adhérente au réseau breton « TARANIS » de financement citoyen des installations d'énergies renouvelables et a lancé une réflexion active sur ce sujet.

### Un projet de territoire sans concertation ?

Le parti pris du précédent mandat de non-concertation et de non-communication concernant cette stratégie de transition, tablant sur l'exemplarité (« la preuve par l'exemple »), recherchant une démocratie « implicative » plutôt que participative, interroge le degré de son appropriation sur le terrain et la pérennité de cette stratégie.

En effet, la dynamique de transition a été, jusqu'à présent, presque totalement portée par l'intercommunalité et s'est appuyée sur l'implication forte de plusieurs communes du territoire. Mais, les habitants et le monde associatif sont en réalité relativement peu associés à cette dynamique.

### Refaire du Pays de Rennes un espace de dialogue et de coopération ville-campagne?

La Communauté de commune du Val d'Ille cohabite avec la Métropole de Rennes au sein du Pays de Rennes chargé de l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur l'intégralité de son territoire.

Le SCOT le plus récent ignore quasiment les enjeux énergétiques, ce qui a entraîné son adoption avec une inhabituelle faible majorité. Les élus du Val d'Ille sont partagés. Ils font le constat de la faiblesse de la coopération et du débat au sein du Pays, la métropole ayant une tendance soit à l'autarcie soit à l'hégémonie. Le CODESPAR n'intervient pas

beaucoup, focalisé sur l'action en direction des entreprises. De plus, les coopérations avec les autres CC voisines en dehors du Pays sont plutôt rares et se sont heurtées à des fins de non-recevoir (mutualisation de la plate-forme de rénovation). La CC du Val d'Ille, très en avance dans le champ énergétique, recherche ainsi plutôt l'échange avec des collectivités pionnières en Bretagne.

Une sourde méfiance s'est également installée au moment où l'agglomération de Rennes avait exprimé le souhait d'absorber le territoire des CC avoisinantes pour accéder au statut de métropole.

Certes, le changement de seuil démographique a, un temps, « remisé au placard » cette hypothèse, mais deux communes du sud du Val d'Ille, les plus peuplées du territoire et dont les populations sont sans doute plus intégrées au bassin de vie rennais qu'au territoire « périrural » du Val d'Ille, se posent à nouveau la question de l'adhésion à la métropole...

Les élus du Val d'Ille ont toutefois repris l'espoir d'une meilleure coopération au sein du Pays avec la création récente de deux commissions du Pays, sur l'énergie et les mobilités, présidées par deux des leurs.

### La coopération avec les lieux d'expertise, associations, organismes

La Bretagne est très équipée en associations et organismes soutenus par la région qui apportent une assistance aux collectivités locales en transition énergétique (notamment). Ont été cités plus haut : « l'ALEC », « Breizh Bocage », « AILES », « TARANIS », « e-hop covoiturage ».

Ces expertises ont été utilisées avec profit par la communauté de communes du Val d'Ille.

# Vers une stratégie de développement de l'économie circulaire ?

L'image de la CC, à travers ses réalisations, a attiré des entreprises parties prenantes de la mutation (Biocoop, groupe de restauration Bru? artisans spécialisés...). D'autre part, certains agriculteurs, regroupés en GEDA, ont proposé l'organisation d'un recyclage des pneus qu'ils utilisaient précédemment pour caler leurs bâches.

Ainsi, la CC nourrit l'espoir de constituer des clusters spécialisés dans ses zones d'activités et pourrait coupler cette démarche avec la mise en place d'une stratégie de développement de l'économie circulaire.

### Transition énergétique et gouvernance, quelle interaction?

On a vu la très forte relation entre la transversalité du fonctionnement interne de la CC et la transversalité de la politique de transition énergétique. De même le travail avec le réseau d'expertise est un trait fondamental de cette mise en mouvement.

En revanche, les relations entre les différents étages de collectivités semblent affectées d'une forte inertie, avec des tendances au repli défensif dans un contexte de fortes incertitudes liées à l'impact de la réforme territoriale.

Catherine LAPIERRE, Stéphane LOUKIANOFF et Michèle PASTEUR Entretiens réalisés en juin 2015